

## **Exercice 2006-2007 : mise en oeuvre de la résolution WHA58.4**

### **Rapport du Secrétariat**

#### **INTRODUCTION**

1. Dans la résolution WHA58.4, l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général de proposer un programme permettant de suivre les recommandations relatives à la vérification intérieure et extérieure des comptes et prévoyant les délais de mise en oeuvre. Un tableau de suivi déjà utilisé pour les recommandations du Commissaire aux Comptes a été soumis au Conseil exécutif à sa cent dix-septième session<sup>1</sup> – dispositif qui doit être étendu aux recommandations relatives à la vérification intérieure des comptes.
2. A sa quatrième réunion, le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a noté que les progrès accomplis dans l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes continueraient d'être étroitement surveillés.<sup>2</sup>
3. A sa cinquième réunion, le Comité a examiné le document EBPBAC5/INF.DOC./1 qui a souligné la responsabilité gestionnaire en matière de risque et de contrôle interne, des mesures correctrices devant être prises en temps utile sur les carences observées en matière de contrôle.
4. Le Comité a également été informé que le Secrétariat avait engagé avec les responsables une procédure d'examen régulier des recommandations relatives à la vérification des comptes, notamment des séances périodiques d'information de la direction sur les recommandations relatives à la vérification qui devaient être mises en oeuvre et sur les mesures correctrices à prendre.

#### **PROGRES ACCOMPLIS ET ORIENTATIONS FUTURES**

5. Les initiatives récentes permettant de suivre les recommandations comprennent l'examen de toutes les recommandations relatives à la vérification extérieure et intérieure depuis l'exercice 2004-2005 et l'établissement de tableaux de suivi distincts indiquant les réponses apportées par la direction pour donner suite aux différents rapports de vérification et les mesures concrètes prises pour mettre en oeuvre les recommandations.

---

<sup>1</sup> Document EB117/20.

<sup>2</sup> Document A59/31.

6. Un tableau résumant les principales informations, et indiquant notamment le calendrier et le responsable, a été établi à des fins internes. La direction est informée au moins tous les six mois des recommandations relatives à la vérification à mettre en oeuvre, et l'on fait le point de la situation concernant leur application en indiquant les mesures à prendre.

7. Le Contrôleur financier examine les informations contenues dans les tableaux de suivi afin d'évaluer l'efficacité et l'efficacités des systèmes de contrôle et de déterminer si les mesures correctrices qui ont été prises sont appropriées. Les questions systémiques de gouvernance et de contrôle sont abordées régulièrement, en particulier lors des réunions mondiales périodiques du personnel des finances et de l'administration ainsi que des réunions relatives à la gestion du programme ou d'autres réunions pertinentes.

8. Les membres du personnel de l'OMS, en particulier les responsables de la gestion, collaborent à l'intérieur du cadre de responsabilité de l'Organisation. Ce travail joue un rôle particulièrement important dans le contexte du nouveau système de gestion de l'OMS qui attribue une responsabilité accrue aux gestionnaires de niveau moyen dans les programmes techniques. Cette évolution rendra nécessaire des mesures de développement et de formation du personnel afin de garantir un bon environnement en matière de contrôle interne.

#### **MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

9. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =